



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE, Muriel CHARRIER, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es) : Renée COURTOIS

Pouvoir(s) : Renée COURTOIS donne pouvoir à Karine BROUSSE-RIVAULT

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2016/022 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au Conseil Municipal de désigner un Président de séance sur ce point de l'ordre du jour. M. Claude BERTRAND est désigné à l'unanimité.

1- Approbation du compte administratif de la Commune :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015 à **14 voix POUR**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	216 114.41
	Réalisé	158 008.26
	RAR	4 500.00
RECETTES	Prévu	216 114.41
	Réalisé	210 566.03
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	699 590.25
	Réalisé	681 801.81
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	699 590.25
	Réalisé	730 274.43
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	52 557.77
Fonctionnement	48 472.62
Résultat global	101 030.39

AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1534-DE
Recu le 04/04/2016

2- Approbation du compte administratif du Salon de Coiffure :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015 à **14 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	29 715.49
	Réalisé	2 581.54
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	29 715.49
	Réalisé	29 715.49
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	9 839.01
	Réalisé	9 328.01
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	9 839.01
	Réalisé	7 423.64
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	27 133.95
Fonctionnement	-1 904.37
Résultat global	25 229.58

3- Approbation du compte administratif du Transport Scolaire :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015 à **14 voix pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	27 289.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	27 289.00
	Réalisé	27 288.37
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	78 630.87
	Réalisé	78 109.77
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	78 630.87
	Réalisé	53 316.37
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	27 288.37
Fonctionnement	-24 793.40
Résultat global	2 494.97

4- Approbation du compte administratif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015 à **14 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1534-DE
Reçu le 04/04/2016

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	26 934.13
	Réalisé	26 434.13
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	26 934.13
	Réalisé	10 009.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	50 620.43
	Réalisé	49 808.02
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	50 620.43
	Réalisé	12 108.41
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-16 425.13
Fonctionnement	-37 699.61
Résultat global	-54 124.74

5- Approbation du compte administratif du Lotissement Le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015 à **14 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	113 794.65
	Réalisé	6 383.70
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	113 794.65
	Réalisé	113 794.65
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	110 274.22
	Réalisé	5 147.78
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	110 274.22
	Réalisé	110 274.22
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	107 410.95
Fonctionnement	105 126.44
Résultat global	212 537.39

6- Approbation du compte administratif du Lotissement Les Poulies :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015 à **14 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1534-DE
Reçu le 04/04/2016

DEPENSES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	4 446.11
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	6 946.11
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	-4 446.11
Résultat global	-4 446.11

7- Approbation du compte administratif du Moulin Robin :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Claude BERTRAND, doyen d'âge, vote le compte administratif 2015, à **14 Voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	113 700.00
	Réalisé	111 441.78
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	113 700.00
	Réalisé	25 853.12
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

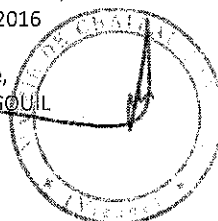
Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-85 588.66
Fonctionnement	0.00
Résultat global	-85 588.66

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 30 mars 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-2016 0330-BT_16 0330_1534-DE
Reçu le 04/04/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE, Muriel CHARRIER, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es) : Renée COURTOIS

Pouvoir(s) : Renée COURTOIS donne pouvoir à Karine BROUSSE-RIVAULT

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2016/023 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

1- Approbation du compte de gestion de la Commune :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion de la Commune** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Approbation du compte de gestion du Salon de Coiffure :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Salon de Coiffure** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

AR PREFECTURE

086-21660058-20160330-BT_160330_1556-DE
Reçu le 04/04/2016

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3- Approbation du compte de gestion du Transport Scolaire :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Transport Scolaire** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4- Approbation du compte de gestion Commerce Multiservices :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Commerce Multiservices** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5- Approbation du compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du **Lotissement Le Vieux Noyer** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

6- Approbation du compte de gestion du Lotissement Les Poulies :

AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1556-DE
Reçu le 04/04/2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du **Lotissement Les Poulies** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à main levée, à l'unanimité**, décide :

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

7- Approbation du compte de gestion du Moulin Robin :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Moulin ROBIN** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

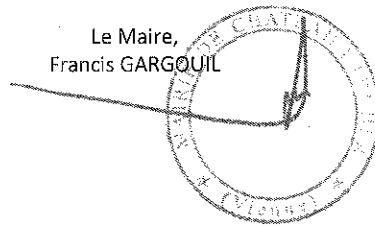
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à main levée, à l'unanimité** décide :

- D'adopter le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 30 mars 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1556-DE
Reçu le 04/04/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE, Muriel CHARRIER, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es) : Renée COURTOIS

Pouvoir(s) : Renée COURTOIS donne pouvoir à Karine BROUSSE-RIVAULT

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2016/024 – AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2016

1- AFFECTATION DES RESULTATS – COMMUNE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	- 15 744.81
Un excédent reporté de	64 217.43
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	48 472.62
Un excédent d'investissement de	52 557.77
Un déficit des RAR de	- 4 500.00
Soit un excédent de financement de	48 057.77

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	48 472.62
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	48 472.62
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	52 557.77

2- AFFECTATION DES RESULTATS – SALON DE COIFFURE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Salon de Coiffure,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	- 127.50
---------------------------------	----------

AR PREFECTURE

086-2186 00658-20160330-BT_160330_1601-DE
Reçu le 04/04/2016

Un déficit reporté de	1 776.87
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 1 904.37
Un excédent d'investissement de	27 133.95
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	27 133.95

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Déficit	- 1 904.37
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 1 904.37
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	27 133.95

3- AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT LE VIEUX NOYER :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Lotissement le Vieux Noyer

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	- 5 147.78
Un excédent reporté de	110 274.22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	105 126.44
Un excédent d'investissement de	107 410.95
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	107 410.95

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	105 126.44
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	105 126.44
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	107 410.95

4- AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT LES POULIES :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Lotissement les Poulies

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.00
Un déficit reporté de	- 4 446.11
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 4 446.11
Un déficit d'investissement de	0.00
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	0.00

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1601-DE
Reçu le 04/04/2016

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Déficit	- 4 446.11
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 4 446.11
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	0.00

5- AFFECTATION DES RESULTATS – COMMERCE MULTISERVICES :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Commerce Multiservices

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	- 2 542.22
Un déficit reporté de	- 35 157.39
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 37 699.61
Un déficit d'investissement de	- 16 425.13
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	16 425.13

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Déficit	- 37 699.61
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 37 699.61
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 16 425.13

6- AFFECTATION DES RESULTATS – TRANSPORT SCOLAIRE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Transport Scolaire

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	24 948.47
Un déficit reporté de	- 49 741.87
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 24 793.4
Un excédent d'investissement de	27 288.37
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	27 288.37

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Déficit	- 24 793.40
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 24 793.40
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	27 288.37

7- AFFECTATION DES RESULTATS – MOULIN ROBIN :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du Moulin Robin

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

AR PREFECTURE

086-218600658-20160330-BT_160330_1601-DE
Regu le 04/04/2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.00
Un déficit reporté de	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	0.00
Un déficit d'investissement de	- 85 588.66
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	85 588.66

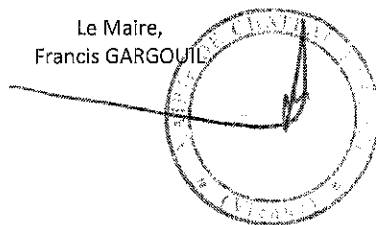
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Déficit	0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 85 588.66

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 30 mars 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

066-2166 00658-2016 0330-BT_16 0330_1601-DE
Reçu le 04/04/2016



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents Mmes et Mrs : Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie LEOBET, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON, Alain LABELLE, Muriel CHARRIER, François TILLET, Jean-Luc ROGEON

Absent(es) excusé(es) : Renée COURTOIS

Pouvoir(s) : Renée COURTOIS donne pouvoir à Karine BROUSSE-RIVAULT

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2016/025 – VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES 2016

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU le produit fiscal attendu,

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements, il convient d'augmenter la pression fiscale,

VU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à main levée, à l'unanimité :

- ▶ décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 % par rapport à 2015, soit les taux suivants pour 2016 :

- Taxe d'habitation = 19.98 %
- Foncier bâti = 13.49 %
- Foncier non bâti = 31.46 %

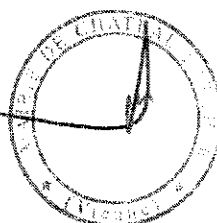
Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- ▶ charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 30 mars 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-2186 00658-2016 0330-BT_16 0330_1603-DE
Reçu le 04/04/2016

